



Pôle de tennis départemental de l'Arrageois

Porteur de projet :

Ville d'Arras

Descriptif du projet :

Pôle de tennis Départemental de l'Arrageois

Enjeu, contenu du projet

objectifs et enjeux du projet :

- Le Projet est de développer un véritable pôle de tennis départemental, de loisir et de compétition regroupé sur un seul site, celui de Ste Catherine. Il doit permettre l'entraînement des compétiteurs sportifs
- A terme ce seront donc 8 courts couverts et 4 courts extérieurs en résine disponibles pour le tennis de compétition. Ils permettront d'augmenter significativement les capacités d'accueil et les temps de jeux.
L'équipement peut déjà compter sur 450 adhérents, soit 9,5 % des licenciés de la ligue de Flandres. Il a pour objectif de contribuer à développer une dynamique locale et régionale.
L'agrandissement du club house intégrera : de nouveaux vestiaires, une salle de musculation, un espace de rangement, un bureau d'accueil pour les réservations avec un espace de réunion, un espace dédié à l'accueil du public lors des compétitions.
Le public et la fréquentation sont importants et le site est facile d'accès.
Il s'agit d'un projet qui se développe ainsi dans le domaine de la pratique sportive à proximité de la Scarpe.
- Equipement structurant aux échelles départementales et métropolitaines. Le projet présente une forte valeur ajoutée pour la pratique du tennis dans l'Arrageois et dans le Département.

Informations techniques nécessaires

Éléments prévisionnels

- Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ?
oui terminé
- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ?
oui terminé
- le projet est validé financièrement

Nature du projet : (choisir une seule nature)

Équipement de niveau métropolitain / départemental

Connectivité transports

- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?
NON

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?
OUI

- Localisation et point(s) d'accès - par quels modes ?

Consommation d'espace

- le projet consomme-t-il des espaces agricoles NON ;

Logement

- le projet produit-il des logements ? NON

Repérage spatial du projet

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation):

- Polygone géo référencé
- Polygone sur support vectoriel avec localisation
- Description graphique du projet (plan, format digital)
- Description graphique du projet (plan, format papier minimum A4 / A3)

les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93 , de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.

les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

| | | | |
|--|------------------------------------|----------------------|------------|
| <p>VILLE D'ARRAS CONSTRUCTION DE 5 COURTS DE TENNIS COUVERTS ET AGRANDISSEMENT DU CLUB HOUSE à Sainte Catherine les Arras</p>  | | | |
|  | INSERTION EN PHOTO AERIENNE | Lu 19/04/2010 | APS |